SYNDICAT AUTONOME SPP-PATS
1re FORCE SYNDICALE

Conseill.ère.er d'administration du SDMIS
Maires des communes de
la Métropole de Lyon, du Département du Rhône,

Lyon 7ème arrondissement, le 9 octobre 2022

Réf : 2022_16 0910

Objet : Plainte avec constitution de partie civile de la Fédération Autonome SPP-PATS et du Syndicat Autonome SDMIS 69 suite aux fraudes commises lors des élections CATSIS 2020.
CEAR

Madame, Monsieur,

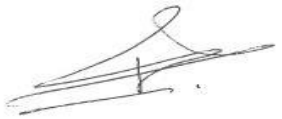
Nous vous écrivons ce courrier pour vous informer d'une action judiciaire conjointement menée par notre organisation, le Syndicat Autonome SDMIS 69 SPP-PATS et la Fédération Autonome SPP-PATS à laquelle elle est affiliée. En effet, un contentieux pénal a été déposé auprès du Doyen des Juges d'instruction de Lyon à travers un dépôt de plainte avec constitution de partie civile suite aux fraudes commises lors des élections professionnelles 2020.

Ci-joint la lettre de Monsieur le président Fédéral Xavier BOY visant à informer Madame la présidente du conseil d'administration du SDMIS 69, 10ème vice présidente de la Métropole de Lyon, élue à la ville de Villeurbanne, de l'intérêt de procéder à la conservation et sans altération, des données liées au vote par internet des élections professionnelles citées en objet.

Les agent.e.s du SDMIS 69, nos concitoyen.ne.s et nos organisations restent assuré.e.s de l'importance que vous donnez à la protection et à la défense de notre Démocratie. Que pour vous, les élections professionnelles qui animent nos collectivités sont à prendre avec la même justesse que l'ensemble de celles qui régissent notre République.

Le Syndicat Autonome SDMIS 69 SPP-PATS vous prie, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de notre plus haute considération.

Pour le SA SDMIS 69 SPP-PATS
Steeve MARTINEZ
président départemental



SYNDICAT AUTONOME SDMIS 69 SPP-PATS
17 Avenue DEBOURG
RHÔNE - LYON 7ème arrondissement
04 72 80 53 98
contact@syndicatautonomesdmis.com
www.syndicatAUTONOME SDMIS.com